

KIT PÉDAGOGIQUE

# LES JUSTES

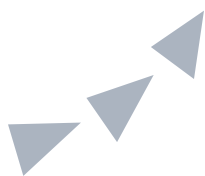
## parmi les Nations

CM2



# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM</b> .....	3
<b>LIENS AVEC LE PROGRAMME SCOLAIRE</b> .....	5
<b>FICHE 1 : UNE HISTOIRE DE SAUVETAGE PAR DES JUSTES PARMI LES NATIONS</b> .....	7
<b>FICHE 2 : LES FRANÇAIS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE</b> .....	12
<b>FICHE 3 : LA SPÉCIFICITÉ ET LA MONTÉE PROGRESSIVE DE L'ANTISÉMITISME</b> .....	16
<b>FICHE 4 : LE STATUT DE JUSTE PARMI LES NATIONS</b> .....	23
<b>CHRONOLOGIE : QUELQUES DATES CLEFS</b> .....	26
<b>RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN</b> .....	28



# À Paris, la Ligue accompagne l'École pour :

- Apaiser le climat scolaire
- Faire vivre la citoyenneté
- Encourager le travail de mémoire
- Contribuer à l'éducation artistique et culturelle

## + de 20 000 élèves accompagnés

chaque année de la crèche au lycée sur tous les temps de l'enfant.

**Un accompagnement pour la communauté éducative** (enseignant-es ; secteur de l'animation et de l'éducation spécialisée ; familles)

**450 bénévoles seniors** qui animent des lectures à voix haute dans les écoles.

**Une cinquantaine d'outils pédagogiques en libre accès** sur notre site.

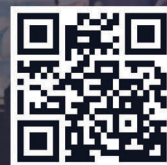
Toutes les informations sur nos projets à retrouver sur  
➤➤ [lae.ligueparis.org](http://lae.ligueparis.org)



La Fédération de Paris est la représentation départementale de la ligue de l'enseignement. Nous agissons au quotidien pour une éducation complémentaire à l'école, le développement de la vie associative parisienne, l'accès de tou-ttes à la culture, au sport et à des loisirs de qualité, la formation et la mobilisation des citoyen-nes, l'engagement et la participation des jeunes.



Pour nous soutenir :



# LE COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

« Le Comité français pour Yad Vashem a été créé en 1989 par Charles Corrin, Sylvain Caen, Samuel Pizar, Joseph Zauberman et Paul Schaffer, tous rescapés de la Shoah. Il est présidé aujourd'hui par Pierre-François Veil.

Association loi 1901, le Comité français, constitué majoritairement de bénévoles, poursuit dans toute la France et avec ses 20 délégués parisiens et régionaux, plusieurs missions en soutien aux actions menées par Yad Vashem, l'Institut International pour la Mémoire de la Shoah.

Il participe au rassemblement des feuilles de témoignages permettant d'inscrire les noms des Juifs disparus dans la « Salle des Noms » de l'Institut Yad Vashem à Jérusalem et dans sa base de données de plus de 4 millions et demi de dossiers déjà consultables sur le site <https://yadvashem-france.org/>

Il œuvre également pour la reconnaissance des Justes parmi les Nations de France et a créé en 2010 le « Réseau des villes et villages des Justes de France » qui regroupe les communes ayant dédié un lieu public à la mémoire des Justes parmi les Nations.

**Pour ce qui concerne la reconnaissance des « Justes parmi les Nations » de France, les personnes proposées doivent avoir procuré, au risque conscient de leurs vies, de celles de leurs proches, et sans demande de contrepartie, une aide véritable à une ou plusieurs personnes juives en situation de danger. Les personnes sauvées doivent en témoigner par écrit en constituant un dossier, complété si possible par d'autres témoignages et documents, et l'envoyer au Comité français pour Yad Vashem. Ces dossiers sont**

**alors pré-instruits puis transmis à Jérusalem. Après examen final de la Commission de l'institut Yad Vashem, les personnes reconnues « Justes parmi les nations » ou leurs ayants droit sont alors honorés officiellement au cours d'une cérémonie organisée par le Comité français avec les autorités françaises locales, régionales ou nationales, en présence d'un représentant de l'ambassade d'Israël en France.**

## Se souvenir du passé en forgeant l'avenir

Yad Vashem, Institut Commémoratif des Héros et des Martyrs de la Shoah, a été institué en 1953 par la Knesset (le parlement israélien) et a été chargé d'une mission de commémoration, de documentation et de recherche sur la Shoah : l'extermination de six millions de Juifs par les nazis et leurs collaborateurs, la destruction de communautés juives, la résistance héroïque dans les ghettos, le combat des partisans juifs et le courage des Justes parmi les Nations qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs.

Depuis plus d'un demi-siècle, Yad Vashem œuvre au service de ses quatre piliers de la mémoire : Commémoration, Documentation, Recherche, Education.

Enfin, il contribue à la transmission de l'histoire de la Shoah auprès de la jeunesse et des enseignants français par des séminaires, expositions itinérantes et l'intervention d'anciens déportés ou enfants cachés qui témoignent dans des établissements scolaires ou culturels. Le Comité fournit aussi des informations aux historiens, enseignants, étudiants ou journalistes qui travaillent sur l'histoire des « Justes parmi les Nations » de France. »



# LES JUSTES PARMIS LES NATIONS : SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

## POINTS DU PROGRAMME ET COMPÉTENCES ABORDÉS

- **Points du programme** : La Shoah en France
- **Sujets traités** : L'engagement des Justes et l'aide apportée aux Juifs victimes des mesures de discrimination raciale, la population française face à l'Occupation nazie, la reconnaissance des actes de sauvetage par Yad vaShem.
- **Compétences abordées** :
  - **Histoire** : La France occupée par les nazis, les lois raciales et leurs conséquences.
  - **Français** : Un récit de sauvetage.
  - **EMC** : Le jugement et l'engagement au service de la dignité humaine.

## ENSEIGNEMENT

- Français
- Histoire
- Enseignement Moral et Civique

## OBJECTIFS DE LA SÉANCE

- **Sensibiliser les élèves** aux actions des Justes parmi les Nations.
- **Comprendre l'impact** des événements historiques sur la vie des populations.
- **Comprendre l'importance** des valeurs de la République et de la laïcité pour permettre aux citoyens de vivre libre dans un État de droit.

## CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

- Connaître à travers un exemple **l'engagement des Justes** pour le sauvetage des Juifs menacés d'extermination par le régime nazi, avec la complicité du gouvernement de Vichy.
- Connaître les différents **engagements des Français** pendant l'Occupation nazie, le partage du territoire français en zones.

## LEXIQUE :

### Shoah :

Nom hébreu de l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce nom vient d'une citation biblique « : « Ce jour-ci est un jour de fureur, un jour de détresse et d'angoisse, un jour de massacre (Shoah) et de désolation, un jour d'obscurité et de ténèbres, un jour de nuée et de brouillard (Prophète Sophonie 1,15). Ce nom est devenu courant en français. En anglais, on parle plutôt de « Holocauste ». La Shoah est un génocide, c'est-à-dire la tentative de destruction de tout un peuple. Il y a eu plusieurs génocides au 20ème siècle : génocide des Arméniens (1917), génocide des Tutsi au Rwanda (1994). La Shoah a marqué la conscience européenne par son ampleur, son aspect industriel et la mise en œuvre de technologies modernes et de l'administration au service d'un crime de masse.

**À la fin de la Seconde Guerre mondiale, deux nouvelles notions juridiques ont été créées :**

### Génocide :

Crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux (Larousse).

### Crime contre l'humanité :

Violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux. Il inclut - entre autres- les génocides, l'esclavage, le déplacement forcé de population.

# UNE HISTOIRE DE SAUVETAGE PAR DES JUSTES PARMIS LES NATIONS

Objectifs pédagogiques en lien avec le programme scolaire de cycle 3

## DOMAINE 3 : LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

Tous les enseignements contribuent à la formation du jugement. En histoire plus particulièrement, les élèves sont amenés à distinguer l'histoire de la fiction.

L'enseignement moral et civique permet de réfléchir au sens de l'engagement

## III FRANÇAIS

Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter. Contrôler sa compréhension et devenir un lecteur autonome.

## III ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- L'enseignement moral et civique articule des valeurs, des savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, etc.) et des pratiques. Il requiert l'acquisition de connaissances et de compétences dans les quatre domaines de la culture civique et donne lieu à des traces écrites et à une évaluation.
- L'enseignement moral et civique s'effectue, chaque fois que possible, à partir de l'analyse de situations concrètes.
- Être capable de mettre en relation le texte lu avec les lectures antérieures, l'expérience vécue et les connaissances culturelles.
- Découvrir (...) des récits de vie (...) qui interrogent certains fondements de la société comme la justice, le respect des différences, les droits et les devoirs...



### TEXTE À RACONTER OU À TRANSMETTRE AUX ÉLÈVES :

« L'histoire d'un ou d'une Juste parmi les Nations, c'est d'abord une rencontre entre des personnes qui ne se seraient sans doute jamais croisées sans les événements de la Seconde Guerre mondiale. Je vais vous parler d'une de ces rencontres, qui a eu lieu dans un petit village de la Creuse nommé Saint-Pierre-de-Fursac.

D'un côté, nous avons Paul et Julienne Boucher, cultivateurs et éleveurs de bovins, qui vivent à la Chassagne, leur ferme du hameau de Créchat, dans la commune de Saint-Pierre-de-Fursac dans le département de la Creuse. D'un autre côté, nous avons la famille Goldgran, des Juifs polonais, qui ont choisi de venir vivre en France en 1936 pour fuir l'antisémitisme. « Heureux comme Dieu en France » disaient les Juifs d'Europe de l'Est, qui admiraient la France, premier pays d'Europe à avoir permis aux Juifs en 1791 de devenir des citoyens égaux aux autres.

Joseph et Paula Goldgran s'étaient installés à Paris. La guerre éclate en septembre 1939, Joseph s'engage alors comme volontaire pour défendre la France. L'armée allemande envahit la France en mai-juin 1940, Joseph est démobilisé et retrouve son foyer. En mai 1941, il est arrêté par la police française lors de la rafle du "Billet vert".

Alors qu'il faisait confiance aux autorités françaises, il se retrouve interné dans le camp de Pithiviers dans le Loiret. Grâce à la clairvoyance et la pugnacité de sa femme Paula - que tout le monde appelait Perla - il parvint à s'en évader et ainsi à échapper à la déportation à Auschwitz en juin 1942. Avec leur fils Serge, né en 1936, ils fuirent en zone Sud hors de la présence nazie et rejoignirent Jacques, un frère de Perla, qui vivait à Béziers. En novembre 1942, l'armée allemande débute l'occupation de la zone Sud. C'est alors qu'interviennent des cheminots engagés dans la Résistance communiste, des connaissances de Jacques.

Béziers, c'est en Occitanie, une région de vignes où l'on produit du vin. Saint-Pierre-de-Fursac, c'est dans le Limousin, une région agricole où l'on produit des pommes de terre. Or, pendant la guerre, la population française subissait des restrictions : de nombreuses ressources issues des cultures étaient envoyées en Allemagne et les Français manquaient de tout. Ils avaient faim. Alors, à l'époque ces cheminots décidèrent de faire du marché noir en transportant clandestinement du vin dans le Limousin et des patates en Occitanie ! Un beau jour, à la demande de Jacques, ces cheminots demandèrent à leurs contacts de la Creuse s'ils connaissaient des familles qui pourraient accueillir des réfugiés juifs à la campagne, où il y a bien moins de soldats allemands que dans une ville comme Béziers.

C'est ainsi que par une froide soirée de novembre 1942, Paul Boucher est allé à la gare de Fromental attendre des réfugiés qu'il ne connaissait pas, les Goldgran. Avec Julienne, ils les ont accueillis car ils comprirent qu'ils étaient en danger, sans se poser plus de question. Sans doute, n'avaient-ils jamais rencontré de Juifs auparavant. Ils avaient très certainement lu et entendu à la TSF la propagande antisémite de Vichy qui disait que les Juifs étaient nuisibles et qu'il était interdit de leur venir en aide sous peine de sanctions. Mais ils ont écouté leur cœur et leurs convictions humanistes. Et dans l'obscurité de la campagne, Joseph, Perla et le petit Serge, ont fait le chemin de Fromental à la Chassagne, cachés sous une bâche dans un char à bœufs.

La famille Goldgran fut installée dans le bâtiment de ferme que les Boucher avaient quitté peu de temps auparavant, puisqu'ils s'étaient construits en face une nouvelle maison. En échange de leur hospitalité, Joseph a participé aux travaux agricoles et exercé ses talents de tailleur pour faire des vêtements aux Boucher. Le petit Serge est devenu ami avec Lili, la fille des Boucher. Ensemble, ils faisaient à pied, chaussés de sabots, le chemin qui les menait à l'école du hameau de Chabanne, à quelques kilomètres de là, où se trouvait la maison d'enfant de l'OSE dirigé par Félix Chevrier.



L'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants) est un organisme créé à Saint-Petersbourg (Russie) en 1912 par des médecins afin de venir en aide aux Juifs défavorisés. EN 1923, l'OSE s'établit à Berlin, puis à Paris en 1933 pour fuir le nazisme. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'OSE se donna pour mission de sauver les enfants juifs de la déportation en ouvrant des centres d'accueil et organisant des passages vers la Suisse ou les Etats-Unis. À la fin de la guerre, l'OSE accueillit des orphelins juifs dont les parents ont été exterminés. L'OSE existe toujours comme association d'aide sociale ouverte à tous.

La rafle du Billet Vert été organisée le 14 mai 1941 par la police française, sur ordre des autorités d'occupation allemande. L'objectif était d'arrêter 6694 Juifs de nationalité étrangère résidant à Paris et dans sa banlieue pour les interner dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret). Le nom Billet Vert vient de la couleur de la convocation à se présenter pour « vérification de situation » que ces hommes ont reçu à leur domicile. Seuls, 3747 hommes se sont présentés, car ils avaient confiance dans la police française. Les autres ont eu l'intuition d'un danger. Les hommes internés à Pithiviers et Beaune-la-Rolande furent déportés à Auschwitz en juin 1942, laissant la place vide dans ces camps qui ont reçu en juillet 1942 les familles juives arrêtées lors de la rafle du Vel d'Hiv.

Pour Serge, ces années à Créchat, au contact de la nature, demeurent les plus belles de son enfance.

En 2015, Paul et Julienne Boucher furent reconnus Justes parmi les Nations à la demande de Laurent Goldgran, l'un des petits-fils de Serge. Une cérémonie fut organisée dans la mairie de Saint-Pierre-de-Fursac, au cours de laquelle une médaille et un diplôme furent remis à Gérard, Martine et Francine, les petit-enfants de Paul et Julienne. Depuis la fin de la guerre, les liens entre les deux familles ne se sont jamais rompus.







*Photo de Serge et sa famille à Créchat*



# Une maison sauve l'honneur d'un pays

**Dimanche dernier, Paul et Julienne Boucher ont reçu à titre posthume la médaille de Justes parmi les Nations. Ils avaient protégé le petit Serge et sa famille.**

**N**ovembre 1942 : l'hiver commence à peine en Creuse lorsque Perla et Josek Goldgran arrivent avec leur fils Serge, âgé de six ans.

Partis en train de Béziers où ils s'étaient réfugiés, ils descendent en gare de Fromental à trois heures du matin où ils sont accueillis par Paul Boucher et un voisin de Crechat, village de Saint-Pierre-de-Fursac.

**Il trouvera la chaleur d'une soupe de campagne**

Le train annoncé à 23 h 30 a pris du retard. C'est dire l'attente discrète, inquiète dans la cour de cette petite gare fermée aujourd'hui. Ils sont emmenés dans le tombereau tiré par les vaches et il leur faut bien une heure, en pleine nuit pour rejoindre Crechat six kilomètres plus loin. Sans doute ont-ils bûni ce retard et cette nuit froide, trempée par un crachin hivernal : ils ont pu se déplacer ainsi en secret.



**AUJOURD'HUI.** Gérard Boucher, petit-fils de Georges et Julienne, met ses moutons dans la ferme où se cachèrent durant deux ans les familles Goldgran et Eljaszevic.

Il n'est pas difficile d'imaginer ce petit garçon, qui se réveille à la descente du train et somnolant ensuite, caché sous la bâche de cet attelage, aux côtés de sa mère Paula et de son père Joseph, de sa tante Hélène, de Léon et Sonia Eljaszevic, oncle et tante.

Cette nuit-là, Serge ne verra pas le village de Crechat : ni route, ni éclairage public, juste des chemins cahoteux et trempés par la pluie... Il ne voit pas non plus cette ferme de la Chassagne le bout du bout du village. Mais ici, dans cette peti-

te maison limousine, il trouve la chaleur d'une soupe de campagne et d'un coin de cheminée. Il s'endort sur une chaise en fin de nuit.

C'est ici et durant deux ans que Serge va grandir, protégé par les siens et des Fursacois au grand cœur, la famille Boucher, les habitants de Crechat et de Chabannes, village proche.

Il reviendra plus tard, pour retrouver ce lieu où il fut accueilli avec tant de tendresse et de sûreté malgré le péril constant.

Cette ancienne dépendance de la ferme de Chassagne sert de

bergerie aujourd'hui, le chemin devant a été goudronné. La façade n'a guère changé et laisse deviner l'histoire, héroïque, de ce temps de la guerre où des anonymes, au péril de leur vie et sans conditions, n'ont pas craint de partager leur maison avec des familles entières.

Dimanche dernier, lors d'une cérémonie solennelle, Paul et Julienne Boucher ont reçu à titre posthume la médaille de Justes parmi les Nations (voir notre édition du mercredi 27 juin).

Ce moment lourd d'émotion a été émaillé d'anecdotes sensi-

bles, drôles notamment par un des derniers témoins, Serge.

Il se souvient de son père et de ses trois oncles jouant à la belote, soudain alertés de l'arrivée de gendarmes et sautant par la fenêtre à l'arrière, dans la fosse à purin. Il se souvient aussi du clou au mur de la maison des Boucher, toujours présent encore aujourd'hui, où Julienne accrochait le lapin pour le dépecer...

Lui, le garçon de la ville, découvrait quelques « barbaries » de la campagne dont il apprit à savourer les culinaires conclusions.

**Les deux années les plus longues de sa vie**

Des souvenirs encore, Gérard Boucher, fils de Georges Boucher, petit-fils de Paul et Julienne, en rappellera d'autres. Comme cette anecdote sur la visite impromptue de gendarmes (voir ci-dessous) ou lorsqu'il partait à pied au château de Chabanne emmené par Roberte Boucher, la plus jeune des trois enfants de Paul et Julienne.

Georges est décédé voilà un an. Roberte, âgée, vit dans le Pas-de-Calais. Seule Eliane demeure en Limousin.

C'est à elle qu'a été remise à titre posthume pour ses parents la médaille de Justes parmi les Nations.

Dimanche, après la cérémonie, Serge accompagné de ses proches est revenu sur les lieux retrouver les souvenirs de ces deux années, qui lui paraissent encore les plus longues de sa vie. ■

## Ces souvenirs qui rassurent sur la bonté du genre humain

**Une rencontre faite de souvenirs qui rassurent. Voilà une anecdote rapportée par Gérard, qui l'a entendue de son grand-père Paul Boucher, et qui rassure sur le genre humain.**

Paul, occupé à atteler dans sa grange, face à la maison où loge la famille Goldgran, est surpris par un « bonjour » dans son dos. Il se retourne et se retrouve face à deux gendarmes... Ces derniers lui expliquent alors qu'ils ont entendu dire qu'une famille se cachait dans la région : ils demandent s'il a des informations à ce sujet. Tout en discutant avec les deux gendarmes, Paul s'aperçoit de la présence d'un torchon séchant à la



**RENCONTRE.** Thierry Dufour, maire de Fursac, aux côtés de Laurent Goldgran et son père Serge, et Michel Lugassy-Harel.

fenêtre de la maison où se cache la famille Goldgran. Au premier coup d'œil, difficile de ne pas imaginer que cette maison est habitée et que les gendarmes ne s'en sont pas rendu compte.

Paul dissimule sa peur et poursuit la discussion jusqu'à ce qu'enfin les gendarmes se décident à rebrousser chemin non sans lui dire en partant : « Au revoir, Monsieur Boucher, mais vous savez, vous devriez faire attention... ».

Les gendarmes avaient compris et n'avaient pas voulu pousser plus loin leurs investigations. ■

En évoquant toutes les précautions que devaient prendre ces familles pour ne pas attirer l'attention, volets fermés, pas de lumière visible la nuit, pas de feu de cheminée dans la journée, Thierry Dufour, maire de Saint-Pierre, a rappelé cette anecdote dans son discours lors de la cérémonie du comité Yad Vashem, et Michel Lugassy-Harel, le ministre aux affaires administratives de l'ambassade d'Israël, y a été sensible : il s'est dit touché par cette attitude qui fait honneur à la France et à l'Arme. Beaucoup de gendarmes, en « interprétant leur mission », ont participé ainsi au sauvetage de familles juives. ■

## QUESTIONS À POSER AUX ÉLÈVES

- De quel pays la famille Goldran était-elle originaire ?
- Pourquoi ont-ils quitté leur pays d'origine ?
- Qu'est-ce qui les a motivés de venir s'installer en France ?
- Recherche : Quand les Juifs sont-ils devenus citoyens en France ?
- Où vivaient Paul et Adrienne Boucher et quelle était leur activité professionnelle ?
- Pourquoi Joseph Goldran s'est-il engagé volontairement dans l'armée française en 1939 ?
- Qui a organisé la rafle du Billet Vert ? Pourquoi porte-t-elle ce nom ?
- Grâce à qui Joseph a-t-il retrouvé la liberté ?
- Pourquoi les Goldran ont-ils fui à Béziers ?
- Qu'organisaient les cheminots entre l'Occitanie et le Limousin ?
- Recherche : Les cheminots résistants ont-ils participé par d'autres actions à la Résistance en France ?
- Pourquoi les Français étaient-ils rationnés alors que la France produisait de bonnes récoltes ?
- Qu'est-ce qui a motivé Paul et Adrienne Boucher à accepter de recevoir les Goldran chez eux ?
- De quelles discriminations les Juifs ont-ils été les victimes pendant l'Occupation ? Quelles lois doivent rendre ces discriminations impossibles dans la France républicaine et laïque ?
- Que faisaient les Goldran pour remercier les Boucher ?
- Comment le jeune Serge Goldran a-t-il vécu les années à Créchat ?

# LES FRANÇAIS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

## III HISTOIRE

En travaillant sur des faits historiques, les élèves apprennent d'abord à distinguer l'histoire de la fiction et commencent à comprendre que le passé est source d'interrogations.

On évoque la Résistance, la France combattante et la collaboration. On aborde le génocide des Juifs ainsi que les persécutions à l'encontre d'autres populations.

Comment les Français se sont-ils positionnés face à la répression de l'armée allemande et de la Gestapo (police politique nazie) et face à la politique de collaboration du gouvernement du maréchal Pétain ? Une grande majorité d'entre eux a continué à vivre aussi normalement que possible, essayant avant tout de s'approvisionner comme ils pouvaient pour se nourrir.

D'autres ont choisi de s'engager dans des directions opposées :

### 1/ CEUX QUI ONT COLLABORÉ AVEC LES NAZIS ET LE RÉGIME DE VICHY.

On retrouve trois profils :

**Une collaboration officielle**, celle du gouvernement du Maréchal Pétain, qui autorisa notamment les forces de police française à participer à l'arrestation des personnes juives ou des Résistants.

**Une collaboration d'opportunité**, celle de personnes qui envoyèrent aux autorités nazies ou vichystes des lettres de dénonciation de Juifs ou de Résistants, soit pour recevoir une récompense monétaire soit pour récupérer l'appartement ou les biens de familles juives. D'autres personnes se sont portées volontaires pour racheter

des commerces ou ateliers d'artisans juifs qu'ils étaient obligés de céder à très bas prix dans le cadre de l'aryanisation.

### ARYANISATION

Classement racial sans fondement scientifique distinguant les Juifs des Aryens, c'est-à-dire les populations européennes chrétiennes. La politique d'aryanisation imposait aux Juifs de céder à bas prix leurs entreprises ou ateliers à des nouveaux propriétaires « aryens ».

Une **collaboration de conviction**, celle de Français engagés dans la Milice, voir dans les troupes SS sur le front de l'Est, persuadés que l'Allemagne nazie va gagner la guerre, que l'Europe sera ainsi protégée du bolchevisme (le communisme) et qu'elle doit se débarrasser des Juifs. La plupart d'entre eux prônaient des idées d'extrême-droite et combattaient les principes républicains et laïques.

### 2/ CEUX QUI ONT LUTTÉ CONTRE LES NAZIS ET LE RÉGIME DE VICHY.

On trouve différents types d'engagement :

#### Un engagement armé :

Ceux qui, dès la défaite de juin 1940, ont rejoint le Général de Gaulle à Londres pour participer à la lutte militaire contre l'Allemagne nazie dans le cadre de la "France Libre".

Ceux qui ont commencé à s'organiser en France pour combattre avec des armes l'occupant nazi, que ce soient les gaullistes, la MOI (Main d'Œuvre Immigrée), les

communistes et différents maquis (dans le Vercors ou le Limousin par exemple), mais aussi les Juifs de l'AJ (l'Armée Juive).

### FRANCS-TIREURS PARTISANS-MAIN D'ŒUVRE IMMIGRÉE

Mouvement de résistance communiste créé en avril 1942 pour conduire la lutte armée contre l'occupant nazi. Des Italiens, Roumains, Tchèques, Bulgares républicains espagnols et de nombreux juifs ... constituaient les cellules de combt. Le groupe Manouchian en fait partie.

#### Un engagement non-violent :

Ceux qui ont aidé, par convictions morales ou spirituelles, les Juifs persécutés ou les soldats alliés parachutés en France, comme les protestants de la Cimade ou les catholiques de Témoignage Chrétien.

Ceux qui ont aidé en cherchant à être fidèles aux valeurs laïques et républicaines.

Ceux qui se sont organisés pour se défendre et se protéger de la persécution, comme les organisations juives telles que l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants), le MJS (Mouvement de la Jeunesse Sioniste) ou les EI (Éclaireurs Israélites de France) et d'autres organisations non-juives.

La plupart de ces réseaux de résistance avaient des liens entre eux. Ils furent aidés par de nombreux anonymes, comme des secrétaires de mairie qui ont fourni des faux-papiers ou des passeurs qui ont aidé à franchir la ligne de démarcation ou la frontière franco-suisse. Et il y eut aussi des actes de résistance ponctuels, comme ceux de policiers qui avertirent des Juifs qu'une rafle devait avoir lieu.

## III GÉOGRAPHIE :

Pendant les années d'Occupation nazie, l'intégrité territoriale de la France n'existait plus. On peut distinguer 5 zones différentes :

La **zone Nord** est occupée par l'armée allemande, régie par les lois du gouvernement de l'État français et les ordonnances allemandes.

La **zone Sud**, dite aussi zone libre, non occupée par l'armée allemande, sous l'autorité du gouvernement du Maréchal Pétain.

La zone Nord et la zone Sud sont séparées par la **ligne de démarcation**, véritable frontière qui coupe en deux le territoire français.

Les **trois départements d'Alsace-Moselle** (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) sont intégrés au Reich et ne sont plus un territoire français.

Une **zone fermée à l'Est** de la zone Nord, réservée à un futur peuplement allemand.

Les **deux départements du Nord et du Pas-de-Calais** sont rattachés au commandement allemand de la Belgique.

**Des zones d'occupation italienne** entre 1940 et 1943 dans le Sud-Est. Bien que le régime fasciste ait adopté en 1938 une législation raciale discriminante envers les Juifs italiens, notez que la politique d'occupation italienne a été plus favorable aux Juifs que la politique du gouvernement de l'État français du Maréchal Pétain.

À partir d'avril 1941, toute la côte nord et ouest de Bray-Dune (frontière belge) à Hendaye (frontière espagnole) est interdite sur une largeur de 20 à 30 km afin de sécuriser le « **Mur de l'Atlantique** » censé protéger les territoires occupés d'une invasion anglo-américaine.

## LA FRANCE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La France coupée en quatre : zone libre, zone occupée, zone annexée (Alsace-Moselle) et zone placée sous administration militaire allemande de Bruxelles (Nord de la France)





# LA SPÉCIFICITÉ ET LA MONTÉE PROGRESSIVE DE L'ANTISÉMITISME

## III HISTOIRE / EMC

Alors que les Juifs vivaient dès l'Antiquité dans l'ensemble de l'Empire romain – notamment dans le Sud de la Gaule et la vallée du Rhin –, ils furent petit à petit exclus de la société à partir du Moyen-Âge du fait d'un **antijudaïsme**, c'est-à-dire des préjugés religieux contre le judaïsme.

Dans la religion juive, on ne croit pas que Jésus est le fils de Dieu. Contrairement aux Catholiques, les Juifs ne reconnaissent pas Jésus comme fils de Dieu ou comme Messie.

N'étant pas adeptes de Jésus, les Juifs ont souvent été accusés par les Chrétiens d'avoir tué leur prophète. Or c'est Ponce Pilate, gouverneur romain de la Judée à qui on incombe ce meurtre.

La population de l'époque fit courir des rumeurs contre les Juifs comme le meurtre d'enfants chrétiens\* pour récupérer leur sang (alors que la consommation de sang est interdite dans le judaïsme) ou l'empoisonnement des puits en période d'épidémie. Les Juifs furent expulsés de certains royaumes (comme en France en 1394), contraints à vivre dans des ghettos, exclus de nombreuses professions ou obligés de pratiquer le prêt d'argent.

*\*ce type de rumeurs est encore en cours dans certains endroits (ex : Pologne).*

Au 19<sup>e</sup> siècle, est apparu une nouvelle forme de préjugés contre les Juifs, l'**antisémitisme**. Celui-ci peut être :

- **Racial** : considérer que les Juifs forment une population avec des critères physiques et psychologiques particuliers et différents des populations parmi lesquelles ils vivent ;

- **Économique** : accuser les Juifs d'être riches et d'accaparer les biens des autres populations ou au contraire d'être misérables et de s'infiltrer dans des pays pour prendre le travail des populations locales ou répandre des idées révolutionnaires et bouleverser l'ordre social ;
- **Politique** : penser que les Juifs sont forcément des étrangers dans les pays où ils vivent et par conséquent pourraient être des traîtres ou penser que les Juifs de tous les pays complotent pour dominer le monde.

La **France** fut le premier pays européen à accorder la citoyenneté aux Juifs en 1791. Les Juifs français furent fidèles à leur patrie, fiers de la culture française qu'ils firent connaître aux Juifs de nombreux pays grâce aux écoles de l'Alliance Israélite Universelle. Ils s'impliquèrent également dans le développement économique et industriel de la France (par exemple en créant les sociétés de chemin de fer).

Mais en 1894, éclate l'**affaire Dreyfus**, au cours de laquelle ce capitaine juif de l'armée française est accusé de trahison au profit de l'Allemagne. Bien qu'innocent, Alfred Dreyfus est condamné. Il faudra l'engagement de personnalités comme Émile Zola pour que son procès soit révisé et qu'il soit finalement réhabilité en 1906. L'affaire Dreyfus a mis à jour diverses formes d'antisémitisme en France :

- Celui d'une partie de l'armée et du monde politique, qui se méfie des Juifs ;
- Celui d'intellectuels qui pensent défendre une culture française en excluant tout « élément étranger » ;
- Celui d'une partie du monde catholique, qui regrette une France dans laquelle le catholicisme serait religion d'État.



Tous se qualifient d'anti-dreyfusards. En revanche, ceux qui sont attachés aux valeurs de justice de la République et qui veulent défendre la laïcité sont souvent dreyfusards et souhaitent rétablir la vérité de l'innocence du capitaine Dreyfus.

Bien que les Juifs français se soient battus comme les autres citoyens au cours de la Première Guerre mondiale, les préjugés antisémites perdurent et avec la crise économique des années 1930, le discours antisémite se diffuse dans la presse, sans loi pour l'interdire. Ce discours antisémite est renforcé par la xénophobie car **depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreux Juifs des pays d'Europe de l'Est sont venus s'installer en France pour fuir l'antisémitisme et la misère, suivis à partir de 1933 de Juifs allemands fuyant le nazisme.**

Dans le gouvernement de Pétain, on retrouve une large part d'hommes politiques antisémites et xénophobes qui n'a pas accepté cette réhabilitation du capitaine Dreyfus. **Les premières mesures antisémites en France sont prises avant toute demande de l'Allemagne nazie, dès octobre 1940.**

**Le statut des Juifs d'octobre 1940**, décrété et aggravé par le Maréchal Pétain, donne une définition raciale des Juifs, ce qui est contraire aux principes républicains et à l'esprit de la citoyenneté accordée par la Révolution française. Les Juifs sont exclus de nombreuses professions, rendant ainsi leur vie très difficile. Ce statut est ensuite complété et durci par un deuxième statut publié le 2 juin 1941 et qui officialise l'existence en France d'une population qui a moins de droits que les autres citoyens ou habitants du pays.

En mai 1941, la police française présente dans la zone Nord a participé activement à l'arrestation d'hommes juifs étrangers ("rafle du Billet Vert"), puis dès juillet 1942 des familles juives étrangères (dont les enfants étaient le plus souvent français). En août 1942, la police française du gouvernement de Vichy organise une rafle de Juifs étrangers de la zone Sud pour les livrer aux autorités allemandes de la zone Nord. Ces actions

furent menées dans un esprit de totale collaboration avec la politique antisémite nazie. Ce même gouvernement a enfin abandonné les Juifs de nationalité française et ne s'est pas opposé à leur déportation.

Il faut **distinguer les lois du gouvernement du Maréchal Pétain et les ordonnances allemandes.** Par exemple, l'ordonnance allemande du 5 juin 1942 obligeant tout Juif âgé de plus de 5 ans à porter une étoile jaune bien visible n'est valable que dans la zone Nord et n'a jamais été appliquée en zone Sud, y compris après l'occupation de cette zone par l'armée allemande en novembre 1943.



Dépliant diffusé par l'Institut des questions juives, officine antisémite créée en mai 1941



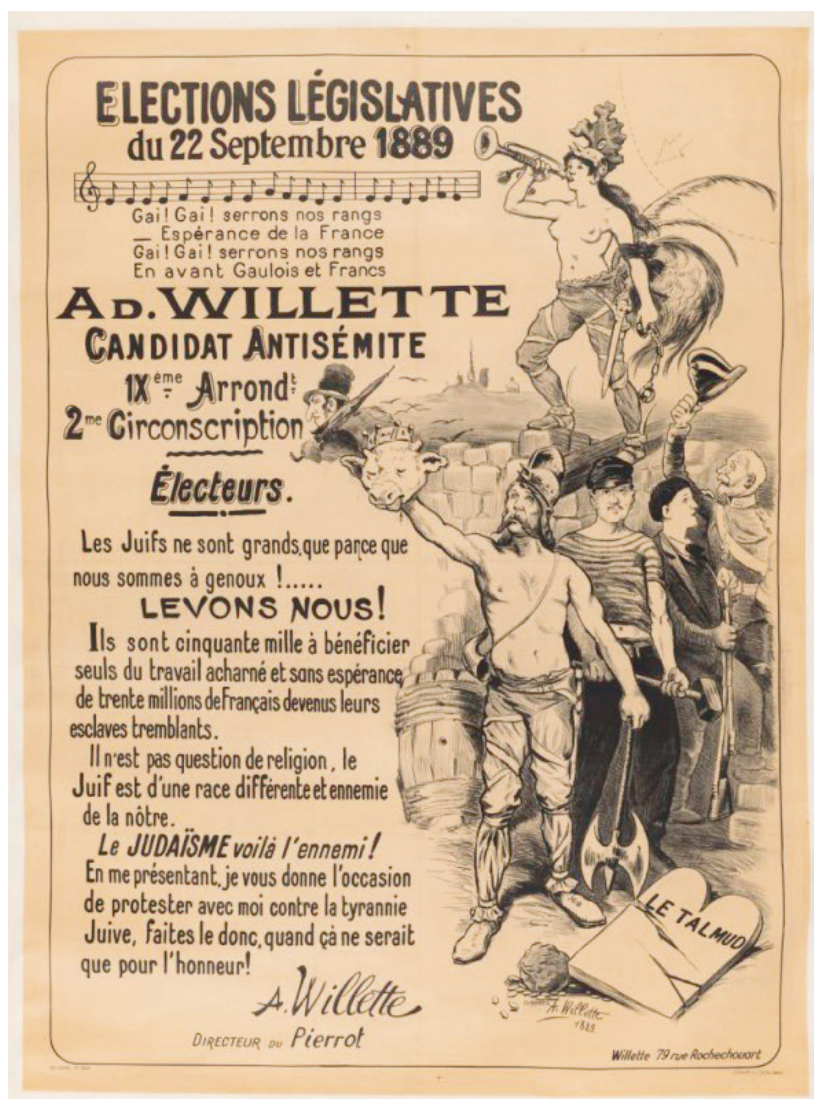
*Le complot juif contre l'Europe !  
Éditeur : Jan Acke, Filips van den  
Elzaslaan 44, Kortrijk  
Courtrai, Belgique, 1942, musée  
d'art et d'histoire du Judaïsme*



*Inscriptions découvertes à Ambilly en Haute-Savoie en 2019, Twitter*

## EXERCICE À MENER AVEC VOS ÉLÈVES

### III QUELS SONT LES PRÉJUGÉS ANTISÉMITES QUE L'ON TROUVE DANS LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS ?



Willette, Adolphe Léon, Affiche élections du 22 septembre 1889, 1889, musée d'art et d'histoire du Judaïsme

	Affiche Willette	Propagande Vichy	Le complot juif	Graffiti anti-Macron
« LES JUIFS SONT RICHES. »				
« LES JUIFS SONT PUISSANTS. »				
« LES JUIFS MANIPULENT LE POUVOIR. »				
« LES JUIFS NE SONT PAS FRANÇAIS. »				

## III DANS L'HISTOIRE TRAGIQUE D'ILAN HALIMI



Plaque de rue du jardin Ilan Halimi à Paris

**L'affaire du gang des barbares** (également appelée **affaire Ilan Halimi** ou affaire **Halimi**) désigne les événements liés au meurtre d'Ilan Halimi, enlevé dans la région parisienne puis séquestré et torturé en janvier 2006 par un groupe d'une vingtaine de personnes se faisant appeler le « gang des barbares », dirigé par Youssef Fofana. Leur choix se porte sur Ilan Halimi, car, du fait de son appartenance à la communauté juive, il est censé, selon eux, être riche.

Youssef Fofana nie avoir eu des motivations antisémites. Plusieurs autres membres se sont défendus d'être antisémites et certains se sont contentés de déclarer lors des interrogatoires qu'« un juif, c'est riche », ce qui n'était notamment pas le cas d'Ilan Halimi, issu d'une famille modeste.

Lorsque les ravisseurs se sont rendu compte que la famille (le père, Didier Halimi, gérant deux boutiques de vêtements, la mère Ruth, secrétaire) ne disposait pas de la somme exigée — dont le montant a varié de 5 000 à 450 000 voire 500 000 euros —, ils ont chargé un rabbin choisi au hasard dans l'annuaire téléphonique de récolter l'argent dans « sa communauté » pour payer la rançon.

Ilan Halimi a été torturé puis abandonné le 13 février 2006 le long des voies ferrées du RER C. Il est mort des suites de ses blessures. Il avait 23 ans.

## LA DISTINCTION DE JUSTE PARMI LES NATIONS

### III PRÉSENTATION

La notion de Juste (en hébreu « Tsaddiq ») définit dans la Bible une personne qui fait preuve de qualités morales de justice et de bonté. Le Talmud dit que le monde repose à chaque génération sur les qualités de justice de 36 Justes.

La Knesseth (parlement israélien) décide en 1953 d'attribuer le titre de *Juste parmi les Nations* (en hébreu Tsadiqei Oumoth haOlam) **à toutes les personnes non juives qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs pendant la Shoah.** Il s'agit de la plus haute distinction civile de l'État d'Israël. Pourquoi dit-on « parmi les Nations » ? Car dans la vision juive,

- d'un côté l'être humain est unique car tous seraient les descendants d'Adam, le premier être humain créé d'après la Bible (en hébreu être humain se dit ben Adam, fils d'Adam), tous les êtres humains appartiennent donc à la même espèce,
- d'un autre côté, le monde est constitué de différentes Nations (c'est-à-dire peuples), chaque Nation ayant son propre chemin, tout comme les Juifs ont le leur. Toutes ces Nations font la richesse et la diversité du monde et pour les croyants, tous ceux Juifs ou non qui se comportent en Justes sont dignes aux yeux de Dieu.

**On peut rapprocher cette vision religieuse du monde des valeurs universelles qui fondent les droits humains** pour lesquelles tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit. Ainsi, tous ceux et celles qui s'engagent dans la défense des droits humains, et par-dessus tout le respect de la vie, peuvent avoir droit à

une reconnaissance, comme par exemple avec le prix Nobel de la Paix ou le prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme.

Les Juifs qui ont été sauvés par des non-juifs, ou leurs descendants s'ils sont décédés, peuvent déposer leur témoignage auprès de *Yad vaShem* et pour la France, auprès du comité français pour *Yad vaShem*. Qu'est-ce que *Yad vaShem* ? C'est à la fois un mémorial, un musée et un centre de recherche et d'enseignement consacré à la Shoah créé en 1953 en Israël et situé à Jérusalem.

**Le nom Yad vaShem signifie** Un monument et un Nom. Il vient d'une citation du prophète Isaïe : « *Je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un monument (yad) et un nom (shem) meilleurs que des fils et des filles ; je leur donnerai un nom pour toujours, il ne sera jamais retranché* » (Isaïe, 56, 5). Il a notamment pour objectif de perpétuer la mémoire des millions de Juifs victimes du génocide nazi, qui n'ont pas de tombe, afin de leur donner une sépulture symbolique et de conserver le nom de ceux dont le nazisme voulait effacer la mémoire et le nom.

On trouve également à *Yad vaShem* **une allée des Justes** avec le nom de tous ceux qui ont été reconnus pour avoir sauvé des Juifs pendant la Shoah au péril de leur vie.

De la même façon à Paris, au Mémorial de la Shoah, se trouve dans la cour intérieure un Mur des Noms avec le nom de tous les Juifs de France assassinés pendant la Shoah et sur le mur extérieur, dans la rue appelée allée des Justes parmi les Nations, le nom de tous les Justes de France.

**À ce jour, plus de 28 000 personnes ont été reconnues comme Justes parmi les Nations, dont plus de 4 500 Français.**

Avant d'attribuer le titre de Juste, une commission, présidée par un juge de la Cour suprême d'Israël, se réunit pour vérifier la véracité du témoignage. La reconnaissance des Justes est donc une démarche volontaire de la part des Juifs qui ont été sauvés ou de leurs descendants.

Une cérémonie de remise de médaille et de diplôme de Juste est alors organisée par l'ambassade d'Israël afin de témoigner publiquement de la reconnaissance par le pays qui a créé Yad vaShem de la bravoure et des valeurs morales des Justes parmi les Nations. En France, les cérémonies sont organisées conjointement par le Comité français, les collectivités territoriales et un représentant de l'ambassade d'Israël en France.

Cette démarche a également pour objectif d'apporter des témoignages de ce qui s'est passé pendant la Shoah, ce qui permet de lutter contre le **négationnisme**.

## NÉGATIONNISME

À l'origine (1987), ce terme définit l'idéologie qui a pour objectif de nier le génocide des Juifs perpétré par les nazis en prétendant que la Shoah n'a jamais eu lieu. Par la suite, le mot négationnisme définit toute désinformation qui vise à nier un événement historique prouvé par des faits et des témoignages.



## EXERCICE À MENER AVEC VOS ÉLÈVES

### III QUESTIONS ET EXERCICES

- Le cardinal de Toulouse, Monseigneur Jules Saliège, a été reconnu comme *Juste parmi les Nations*, notamment grâce au contenu de la lettre pastorale qu'il a fait lire dans toutes les églises de son diocèse le 23 août 1942. Retrouvez dans cette lettre le passage avec lequel il s'élève contre la politique antisémite et xénophobe du gouvernement de Vichy.  
**Que s'est-il passé au Chambon-sur-Lignon pour que la ville reçoive un diplôme d'honneur collectif pour ses habitants, décerné par l'institut Yad vaShem ?**
- **Débat** : Alors que le fait de cacher des Juifs pouvait mener en France à un emprisonnement ou à la déportation en camp de concentration, quelles valeurs ont pu motiver des personnes non-juives à transgresser cet interdit ?
- **Exercice d'écriture** : Nous sommes en 1942. Mes parents voient par la fenêtre arriver la police et ils comprennent que c'est pour arrêter la famille de ma meilleure amie, qui vit dans notre immeuble. J'ai quelques minutes pour les convaincre de les sauver.
- Rechercher le nombre de Justes reconnus par pays.

# FRISE CHRONOLOGIQUE

### Quelques dates clefs

- **30 JANVIER 1933** : Adolph Hitler est nommé Chancelier du Reich
- **1ER AVRIL 1933** : Premières mesures antisémites prises par le gouvernement allemand
- **SEPTEMBRE 1936** : Promulgation des lois dites lois de Nuremberg dont la troisième partie sur la protection du sang et de l'honneur allemand vise à isoler les Juifs du reste de la population.
- **9-10 NOVEMBRE 1938** : Violences appelées « Nuit de Cristal » organisées par l'État contre les Juifs dans tout le Reich allemand : les synagogues sont incendiées, les vitrines sont brisées (d'où le nom de cristal) et les magasins tenus par des Juifs sont pillés. Des violences et des humiliations sont observées partout. Plus de 20 000 hommes juifs sont envoyés en camp de concentration.
- **3 SEPTEMBRE 1939** : En réaction à l'attaque allemande contre la Pologne (1er septembre 1939), le Royaume-Uni et la France déclare la guerre à l'Allemagne.
- **10 MAI 1940** : Début de l'attaque allemande contre les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et la France.
- **16 JUIN 1940** : Le Maréchal Pétain est nommé Président du Conseil. Le 17 juin, face aux succès de l'armée allemande, il demande à l'armée française de cesser le combat. L'armistice est signé le 22 juin.
- **10 JUILLET 1940** : Le parlement réuni à Vichy (03) vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain. La République française, n'existe plus, elle est remplacée par l'État français.
- **3 OCTOBRE 1940** : Le gouvernement du Maréchal Pétain promulgue la première loi sur le statut des Juifs. Ces lois discriminatoires, qui séparent les Juifs du reste de la population et les excluent de certaines professions, sont en complète contradiction avec les principes républicains et laïques.
- **2 JUIN 1941** : Le gouvernement du Maréchal Pétain promulgue la deuxième loi sur le statut des Juifs. Ces lois sur le statut des Juifs sont indépendantes des mesures prises par les autorités d'occupation allemandes en zone occupée.
- **14 MAI 1941** : Rafle du Billet vert, au cours de laquelle sont arrêtés à Paris et en banlieue, sur ordre des Allemands et par la police française, 3700 hommes juifs de nationalité étrangère ou apatrides. Ils sont enfermés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (45) et seront les premiers juifs venus de France déportés dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.
- **29 MAI 1942** : Ordonnance allemande rendant obligatoire à partir du 7 juin le port bien visible d'une étoile jaune marquée du mot Juif par tout Juif âgé de 6 ans ou plus. Cette ordonnance n'est appliquée qu'en zone occupée.

- **16 ET 17 JUILLET 1942** : Rafle du Vel d'Hiv, exécutée par la police française à la demande de son chef, René Bousquet. C'est la première fois que des femmes et des enfants juifs sont arrêtés. Les célibataires sont envoyés dans le camp de Drancy (93), les familles dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (45), qui viennent d'être vidés. Plusieurs autres rafles ont été organisées par la suite, jusqu'en 1944.
- **23 AOÛT 1942** : Jules Saliège, archevêque de Toulouse, fait lire une lettre pastorale dans toutes les églises de son diocèse (à cette époque, beaucoup de Français pratiquent la religion catholique et vont à l'église chaque dimanche) dans laquelle il a écrit : « Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier. »
- **RAFLE DU 26 AOÛT 1942** : Rafle de familles de juifs de nationalité étrangère en zone non-occupée, organisée par le gouvernement de Vichy. Plus de 6 500 Juifs sont arrêtés, transférés en zone occupée, d'où ils seront envoyés dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.
- **17 AOÛT 1944** : Le dernier train qui emmène des déportés juifs part de la gare de Bobigny (93). En tout, ce sont plus de 75 700 Juifs, dont 11 000 enfants, qui furent déportés de France pour être exterminés. Seuls environ 2 566 ont survécu (soit 3%). Environ 3 000 Juifs sont morts en France fusillés ou à cause des mauvaises conditions de vie dans les nombreux camps d'internement situés sur le territoire français.
- **20 AOÛT 1945** : Les lois raciales du gouvernement du Maréchal Pétain sont abrogées à la chute de son gouvernement. Paris est libéré le 25 août 1945.
- **8 MAI 1945** : Signature de la capitulation allemande, les dernières poches de résistance de l'armée allemande en France se rendent, la Seconde Guerre mondiale est terminée en Europe. Bien que le gouvernement du Maréchal Pétain ait activement collaboré avec l'occupant nazi, la France est un des pays d'Europe où le nombre de Juifs arrêtés est le plus faible. La France comptait 320 000 Juifs avant la Seconde Guerre mondiale, trois quarts d'entre eux n'ont pas été arrêtés (1 Juif sur 4 a été arrêté). Le rôle des Justes parmi les Nations dans ce sauvetage est important.
- **14 MAI 1948** : Déclaration d'indépendance de l'État d'Israël.
- **19 AOÛT 1953** : La Knesseth (parlement israélien) vote la loi du mémorial décidant la construction d'un mémorial à Jérusalem pour perpétuer le souvenir à la fois des victimes de la Shoah, des Juifs qui se sont battus contre les nazis et des Justes parmi les Nations.
- **1957** : Inauguration du premier mémorial. Le musée sera entièrement reconstruit en 2005. Il comprend, entre autres, un musée, une salle du souvenir, un centre de recherche et d'enseignement et l'allée des Justes plantée d'arbres en leur souvenir.
- **1ER JANVIER 2022** : Yad vaShem a attribué le diplôme et la médaille de *Juste parmi les Nations* à 28 217 personnes, dont 4506 Français.

## ANNEXES

# POUR ALLER PLUS LOIN

### Podcast « La Voix des Justes » ; France culture :

« il retrace en dix épisodes, orchestrés par la narration de plusieurs personnalités françaises, le parcours de dix Justes parmi les Nations, qui au péril de leur vie, ont caché et sauvé des enfants juifs pendant la Shoah partout en France. »

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-voix-des-justes>

### Podcast Le Chambon-sur-Lignon : terre d'accueil d'hier à aujourd'hui réalisé par un établissement de l'académie de Clermont-Ferrand :

« Dans ce podcast, partez à la découverte du Chambon-sur-Lignon. Le village a accueilli et protégé de nombreux juifs pendant les heures sombres de la Seconde Guerre mondiale et joue encore aujourd'hui un rôle important dans l'accueil de migrants du monde entier. »

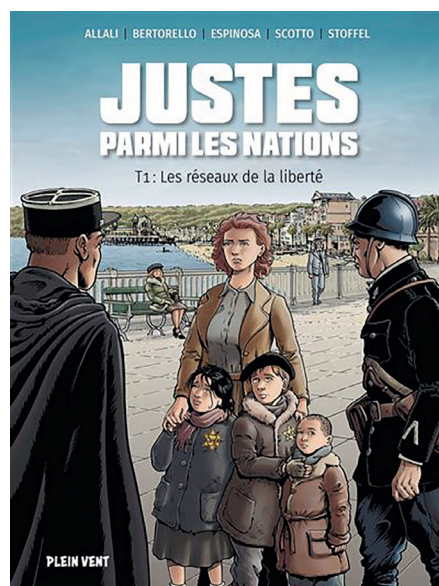
<https://mediascol.ac-clermont.fr/lycee-simone-weil-le-puy-en-velay/2022/06/14/le-chambon-sur-lignon-terre-daccueil-dhier-a-aujourd'hui/>

### Podcast « Dieulefit, silence et résistance » :

« De 1937 à la libération, des centaines de personnes pourchassées par les Allemands ont trouvé refuge à Dieulefit, petite cité au sud de la Drôme. Pas une seule ne sera arrêtée, ni dénoncée. »

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-dieulefit-silence-et-resistance>

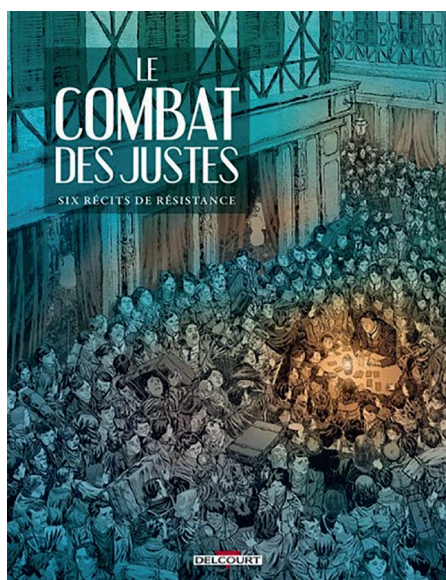
« **Juste parmi les nations** » d'Yvon Bertorello, Eric Stoffel, Serge Scotto au scénario et Frédéric Allali, Michel Espinosa aux illustrations. Éditions Plein Vent : **bande dessinée** qui présente « les parcours d'hommes et de femmes retracés, reconnus Justes parmi les nations pour avoir sauvé des enfants de l'extermination nazie. Parmi eux, Moussa Abadi et sa femme Odette Rosenstock mettent en place, au péril de leur vie, le réseau Marcel, une organisation secrète permettant aux enfants juifs de trouver refuge dans des institutions religieuses. »



« **Le Combat des Justes - Six récits de résistance** » de Philippe Thirault, Lionel Marty, Hervé Duphot, Alberto Pagliaro, Thierry Chavant, Aude Soleilhac : bande dessinée.

« Après les témoignages des enfants juifs cachés, l'histoire de ceux qui les ont sauvés. Six « Justes parmi les nations »,

des héros bien connus des historiens mais trop peu du grand public. L'abbé Glasberg, les habitants du Chambon-sur-Lignon, le consul du Portugal... Autant d'hommes et de femmes dont le récit authentique et touchant exprime l'humanité qui subsiste dans les événements les plus tragiques. »



<https://www.editions-delcourt.fr/bd/series/serie-le-combat-des-justes-six-recits-de-resistance/album-le-combat-des-justes-six-recits-de-resistance>

« **Le vieil homme et l'enfant** », film de Claude Berri, 1967 :

« Durant le second conflit mondial, un petit garçon juif est recueilli par deux personnes âgées. »



« **Le voyage de Fanny** », film de Lola Doillon, 2015.

« Du haut de ses 12 ans, Fanny a la tête dure ! Mais c'est surtout une jeune fille courageuse qui, cachée dans un foyer loin de ses parents, s'occupe de ses deux petites sœurs. Devant fuir précipitamment, Fanny prend alors la tête d'un groupe de huit enfants, et s'engage dans un dangereux périple à travers la France occupée pour rejoindre la frontière suisse.

Entre les peurs, les fous rires partagés et les rencontres inattendues, le petit groupe fait l'apprentissage de l'indépendance et découvre la solidarité et l'amitié... »







